



Vente à domicile avec antiquaire

Par Peps66

Bonjour,
Papa étant décédé le 1er octobre, je dois vendre tout mobilier et objet de sa maison
J ai demandé à un antiquaire de m aider car il y a des objets de valeur. Celle ci est venue jeudi dernier
Elle a pris de nombreux objets de valeur et m à remus un chèque de seulement 500 euros.
Je n ai aucune trace de cette vente, pas de facture
Aucun écrit.
Après en avoir discuter avec des amis, je pense mettre fait avoir et je souhaite récupérer tous les objets.
Que puis je faire?
Puis je porter plainte contre elle ?
Si elle a déjà vendu des objets y a t il un recours?
Abus de faiblesse ou autre?
Je suis perturbée par tout cela
Merci pour votre retour

Par TUT03

Bonjour

sans trace écrite de la transaction, il sera difficile de prouver la nature et la valeur réelle de ce qui à fait l'objet de ce chèque
même s'il expose les objets à la vente dans sa boutique, il vous faudra apporter la preuve qu'ils vous appartenaient et qu'il les a acquis à une valeur bien bien inférieure à leur valeur réelle

êtes vous seule héritière et donc seule propriétaire du fond de maison ?

si vous êtes seule propriétaire du fond de maison (pas d'autre indivisaire) et que vous voulez vendre tout ou la totalité, je vous recommande de faire appel à un commissaire priseur qui vendra, en bonne et due forme, à sa juste valeur et de manière très transparente la totalité du fond ou bien seulement les objets que vous auriez convenu ensemble

Par AGeorges

@TUT03

Pour information, le monde des Antiquaires est étroitement surveillé :

Obligation de tenir le registre d'objets mobiliers (ROM)

Tout antiquaire / brocanteur doit tenir à jour quotidiennement un registre contenant une description des objets acquis ou détenus en vue de la vente et permettant l'identification de ces objets ainsi que celle des personnes qui les ont vendus.

DONC, si Peps s'est adressée à une Antiquaire qui a pignon sur rue, je recommande de voir très rapidement comment faire intervenir quelqu'un qui pourra faire contrôler son ROM.

Avec les éléments, il sera ensuite possible d'aller plus loin.

Comme le paiement a été fait par chèque, l'Antiquaire devrait être identifiée et localisée facilement.

Je conseille même à Peps d'aller directement à la boutique avec un ami ou un huissier et d'attaquer direct en demandant de consulter le ROM (l'huissier constate seulement, il n'intervient pas). Je pense qu'il pourrait ne pas être trop difficile de procéder à l'échange inverse.

Il pourrait aussi être utile de localiser des objets similaires via un catalogue de vente, une vente aux enchères, par exemple un vase Gallé, pour avoir une idée raisonnable de la valeur réelle. Par expérience, je sais que de nombreux particuliers ont tendance à surestimer la valeur de leurs "trésors".

Par morobar

Bonjour,
C'est de bon conseil , mais:
comment faire intervenir quelqu'un qui pourra faire contrôler son ROM.
C'est le seul juge, code de procédure civile art.11
(l'huissier constate seulement, il n'intervient pas)
L'huissier rente avec L'AUTORISATION de l'antiquaire, sinon il reste dehors.
Tout cela pour conclure:
* si l'antiquaire est un bandit, il va border son registre pour éluder toute vérification
* si l'antiquaire est honnête, même si peu généreux, dépenses en justice irrécupérables.

Par AGeorges

Bonsoir,

C'est le seul juge, code de procédure civile art.11

Il s'agit vraiment là d'un article à connotation tout à fait générale. Ceci implique aussi d'être déjà devant le juge.
Même s'il ne faut pas trainer, c'est déjà prématuré pour Peps qui ne va pas attendre une audience 6 mois plus tard ...

si l'antiquaire est un bandit, il va border son registre pour éluder toute vérification
L'antiquaire va être obligé de justifier son chèque de 500?, il doit enregistrer le nom et l'adresse de Peps.
Truquer un registre pour écoper de 30.000? d'amende et de 6 mois de prison, n'est pas généralement considéré comme un bon choix par un commerçant, même un peu bandit.

Et si les trésors de Peps valaient 15.000?, investir un peu d'argent pour en récupérer une bonne partie est un peu concevable, au moins au niveau d'analyse où nous en sommes sur cette question.
Je ne suis donc pas Morobar dans ses conclusions.

Peps, renseignez-vous auprès d'un Conseil Juridique voire de votre commissariat pour savoir si vous pourriez déposer une plainte (pour vol, sous-estimation, ...) dans un commissariat de police. Il est possible que, si la police décide de diligenter une enquête, elle puisse contrôler le fameux registre ROM (que l'on appelle d'ailleurs un LIVRE DE POLICE). Ce qui irait quand même plus vite que d'attendre une réquisition de Tribunal. D'autant plus que si l'Antiquaire est coutumière du fait, elle peut être connue du commissariat local ...

Par Peps66

Merci Morobar et AGeorges pour vos réponses
L antiquaire a sa boutique depuis 45 ans et à bonne réputation
Cela fait 45 ans qu'elle berne les gens....par sa gentillesse.
Ce matin je l'ai eu au téléphone, elle ne comprend pas mon attitude et me demande combien j'évalue l'ensemble de ce qu'elle a pris si c'est trop élevé elle me rendra tout, ce qui m'étonnerait car il y a du Baccarat, de l'argent massif, 7 tableaux et autres objets ..
Je lui ai dit mon étonnement de n'avoir pas de document indiquant tous les objets et leurs prix estimés, qu'elle prenait.
Sa réponse fut "cela ne se fait pas".
De toute façon si je ne récupère pas mes biens je compte porter plainte pour abus de confiance et/ou par manque d'éléments obligatoires lors d'une vente à savoir liste des objets, leurs prix, moyen de paiement, mes coordonnées et identité .
Je la rappelle mercredi. Voyons voir

Par AGeorges

Bonsoir Peps,
Pour une commerçante en activité depuis 45 ans, la situation d'avoir essayé de bernier un client s'est, au plus probable, déjà produite. Disons que celui qui ne connaît pas la valeur de ce qu'il vend permet à ce type de commerce de survivre.

Mais le commerçant ne peut pas se permettre de se faire attaquer en justice, c'est un coup à couler son commerce. Il devrait donc y avoir transaction.

Essayez d'avoir quelques précisions sur la valeur de vos objets (il y a, en ligne, des informations sur des ventes aux enchères qui peuvent vous aider).

Si vous pouvez "attaquer" ,l'entretien avec un exemple comme : "ça, ça vaut déjà nettement plus que ce que vous avez payé pour le tout", vous continuez en disant que vous avez perdu la confiance et que vous souhaitez que vos objets vous soient rendus. ET vous sortez un chèque de 500? pour le remboursement.

Je pense que vous avez déjà compris qu'elle a admis que vos objets valaient plus que sa proposition. Sinon, elle ne vous proposerait PAS d'indiquer une AUTRE valeur de transaction, plus élevée (en réservant son accord).

Par Peps66

Bonjour Ageorges

Vraiment merci, vous me remontez le moral.

Oui j ai regardé le prix du vase Baccarat en occasion, il vaut plus de 500 euros.

Je vais lui dire qu elle me rende tout et je lui remets son chèque que je n ai pas encaissé.

Effectivement elle m a dit qu elle ne voulait pas que l on entache sa réputation et donc que je lui donne mon prix...

Y a t il un moyen pour arrêter cette "gentille" commerçante d arnaquer les gens ?

Bonne journée

Par AGeorges

Bonjour Peps,

Dans le monde des Antiquaires et des Brocanteurs, il y a de tout. Ce qui est sûr, c'est que, depuis internet, c'est devenu un métier difficile. Et disons que beaucoup d'entre eux ont tendance à faire des propositions basses pour des objets dont la valeur est bien plus importante. Dans ce cas, c'est au vendeur de réagir. Disons que c'est le jeu de l'offre et de la demande.

La situation économique est trop difficile pour que vous puissiez faire vraiment confiance.

Donc, laissez-tomber l'aspect justicière pas masquée, cela vous entrainerait trop loin sans aucun avantage.

Vous récupérez juste vos objets.

Il existe des circuits avec commissaire-priseur, bien plus contrôlés et qui sont obligés de vous proposer un prix raisonnable par rapport à la valeur de vos trésors. Mais, s'agissant d'un marché fluctuant, il n'y a jamais de garantie, ni dans un sens ni dans l'autre. Une pièce évaluée à 500? peut 'partir' à 4.000? si des acheteurs se battent ou rester invendue avec une offre baissée à 100? (ans le système des ventes aux enchères, vous fixez un prix plancher).

Egalement, vendre par lot n'est en général pas la bonne solution. Cela fera 'descendre' l'addition, la trésorerie d'un marchand n'étant pas illimitée.

Par Peps66

Bonjour à tous mes conseillers

J ai suivi les conseils de A Georges

Jeudi matin je suis allée dans la boutique de l antiquaire escroc. La pauvre je l avais contrariée de l avoir en qq sorte traitée de voleuse et menacée de porter plainte

C était elle la victime et non moi...incroyable

Du coup elle a préféré tout me rendre et je lui ai rendu son chèque. Je pense l avoir déstabilisée et elle a eu peur que j aille plus loin.

J avais fait une liste approximative des objets qu elle avait pris....et bien elle m en a rendu plus que je n avais pas vu qu elle avait pris. En me les rendant elle m a lancé "vous voyez si j étais une voleuse, je ne vous les aurai pas rendus"...quel toupet !!

Et comme elle est très gentille, elle m à même aidée à mettre les objets dans la voiture!! Trop gentille pour être honnête.

Le pire est qu elle est persuadée de ne voler personne ou bien c est une bonne comédienne. En attendant cela fait 47 ans qu elle berne et escroque les gens.!

Il est certain que je ne lui ferai pas sa publicité.

Encore grand merci de votre aide

Par AGeorges

Bonjour Peps,
Content de vous avoir aidée. Je connais un peu le milieu ...